

COMPOSITION DES JURYS DE SÉLECTION

Campagne 2026 – 2027

- VU** le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-6, et D. 612-36-2 ;
- VU** les statuts de l'Université de Tours ;
- VU** la délibération n°2024-124 du conseil d'administration en date du 29 novembre 2024 portant élection de Philippe Roingeard en qualité de Président ;
- VU** la délégation de signature du Président de l'université aux vice-Président·e·s en date du 12 décembre 2024 ;
- VU** la proposition de composition des jurys formulée par le Directeur de l'IAE Tours Val de Loire.

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ ARRÊTE

Article 1 : Désignation des jurys de sélection

Les demandes d'admission en Master pour l'année universitaire 2026–2027 sont examinées par un jury composé des personnes désignées ci-après :

MENTION MANAGEMENT ET ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

Parcours Management double compétence

Président·e : Emmanuelle BOCH
Membres : Patricia COUTELLE
Mickael DAVID
Fabien GERBAUD
Annabelle HULIN

MENTION CONTRÔLE DE GESTION ET AUDIT ORGANISATIONNEL

Parcours Audit et pilotage de la performance

Président·e·s : Abdel-MALIK OLA
Michel NEFTI
Membres : Gautier GOND
Sandrine BOULERNE

MENTION GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Parcours Gestion des ressources humaines et inclusion

Président·e : Typhaine LEBEGUE
Membres : Lionel HONORE
Annabelle HULIN

MENTION MARKETING VENTE

Parcours Marketing stratégique et digital

Président·e·s : Laurent MAUBISSON
Arnaud RIVIERE
Membres : Patricia COUTELLE
Véronique DES GARETS
Tannaz VAZIRI

MENTION ENTREPRENEURIAT ET MANAGEMENT DE PROJETS

Parcours Management des PME et entrepreneuriat

Président·e : Laurent CHEVALIER
Membres : Élise BONNEVEUX
Fabienne GARCIA
Abdel Malik OLA

Suppléant·e·s : Typhaine LEBEGUE
Tannaz VAZIRI

Parcours Management de la qualité et des projets

Président·e : Laurent CHEVALIER
Membres : Fabienne GARCIA
Frédéric VALAIZE

MENTION FINANCE

Parcours Chargé d'affaires et analyste risques

Président·e : Mariem GHARES
Membres : Sandrine BOULERNE
Michel NEFTI

Article 2.

Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage et d'une publication sur le site internet de l'université.

Article 3.

Le Directeur général des services est responsable l'exécution du présent arrêté.

Fait à Tours, le 8 janvier 2026

Pour le Président de l'Université et par
délégation,

La Vice-Président·e en charge de la formation




Stéphanie CARREZ